

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 avril 2012

DCM N° 12-04-20

Objet : Cession d'un terrain sur le Technopôle – Locaux INSEE/TDF.

Rapporteur : M. LIOGER, Premier Adjoint au Maire

Par bail emphytéotique du 14 avril 1986, la Ville de Metz a mis à disposition de l'Établissement Public d'Etat "Télé-Diffusion de France-TDF" un terrain sis 1 rue Marconi, cadastré sous

Ban de BORNY
lieu-dit "au crampa"
section CN parcelle n° 132/18
d'une contenance de 2ha 41a 68ca

pour la création par ledit Établissement Public d'un centre de recherches et d'études.

Compte tenu de l'évolution de ses activités sur ce site, le bâtiment construit par TDF est désormais surdimensionné pour ses activités propres, ce qui a d'ailleurs permis, courant 2011, d'y installer provisoirement, dans l'attente de la disponibilité de leurs locaux définitifs, les services de l'INSEE délocalisés à Metz dans le cadre des compensations liées aux restructurations militaires

Aussi, TDF souhaite vendre ce bâtiment, tout en en restant partiellement locataire pour les équipes de chercheurs demeurant sur Metz, et s'est rapproché en ce sens de la SAEML Metz Technopôle, qui envisage pour sa part de développer ses services, notamment de location de bureaux et de locaux d'entreprises, grâce à l'acquisition de cet immeuble.

Les modalités juridiques et financières de cette opération seraient les suivantes :

1. La Ville de Metz vend le terrain, objet du bail emphytéotique précité à la SAEML Metz Technopôle, pour un montant de 600.000 €

2. TDF vend son bâtiment à la SAEML Metz Technopôle, pour un montant de 4 M€
3. L'acquisition par la SAEML Metz Technopôle du bâtiment et de son terrain d'assiette fait disparaître automatiquement le bail emphytéotique initialement conclu.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la cession du terrain au prix de 600 000 euros, à la SAEML Metz Technopôle.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues,

VU l'intention exprimée par "Télé-Diffusion de France-TDF" de vendre le bâtiment lui appartenant situé 1 rue Marconi et abritant son centre de recherches et d'études, lequel immeuble est édifié sur une parcelle communale (section CN - parcelle 132/18 d'une contenance de 2ha 41a 68ca) mise à disposition de "Télé-Diffusion de France-TDF" selon bail emphytéotique du 14 avril 1986,

VU l'évaluation faite par France Domaines

VU l'avis favorable émis à propos de ce projet par la commission de cession du patrimoine lors de sa réunion du 12 avril 2012

VU le bail emphytéotique signé le 14 avril 1986 entre la Ville de Metz et l'Établissement Public "Télé-Diffusion de France-TDF",

CONSIDERANT l'intérêt qui s'attache à maintenir l'activité de recherches et d'études de "Télé-Diffusion de France - TDF",

CONSIDERANT l'intérêt qui s'attache à soutenir les activités de la SAEML Metz Technopôle, dont la Ville de Metz est actionnaire, en matière de développement économique local

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- de vendre à la SAEML Metz Technopôle, ou à toute autre personne morale venant s'y substituer, le terrain cadastré sous

Ban de BORNY
Lieu-dit "au Crampa"
Section CN parcelle 132/18
d'une contenance de 2ha 41a 68ca,

ainsi que le droit au bail emphytéotique grevant ledit terrain.

- de fixer le prix de vente à 600 000 euros,
- de laisser à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire,
- d'encaisser la recette sur le budget de l'exercice en cours,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Le Premier Adjoint Délégué

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Gestion Domaniale et Moyens Généraux

Commissions : Cession du Patrimoine – Finances et Affaires Économiques

Référence nomenclature «ACTES» : 3.2

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36

Absents : 19

Dont excusés : 18

Décision : ADOPTEE A LA MAJORITE